Semestre 6: question

Par **Alexis63**, le **27/05/2013** à **15:33**

Bonjour, je suis actuellement en l3 droit.

J'ai obtenu tous mes semestres, néanmoins plus les partiels approchent et plus j'ai peur de ne pas avoir le dernier semestre et de peut être aller aux rattrapages.

Si le pire des cas arrivent et que je n'ai pas ce semestre 6 et que je redouble, je devrais seulement redoubler ce semestre ou alors toute l'année ?

De plus, devrais-je seulement refaire les matières que je n'ai pas eu ?

Merci

Par **bulle**, le **28/05/2013** à **08:30**

Bonjour,

Je vous conseille d'aller voir dans votre règlement d'examen.
Mais ne vous découragez pas avant même d'avoir passé vos partiels et au pire il y a encore les rattrapages donc vous êtes loin du redoublement pour le moment.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés